

# Rapport d'activité 2021





# Avant-propos

Nous terminions notre rapport d'activité 2020 en soulignant l'impact du COVID au sein de notre structure. Alors, la crise sanitaire nous avait contraints à occuper davantage le jardin de l'ASBL parce qu'un certain nombre de stages ou d'activités se déroulant à l'extérieur du centre avaient été supprimés. Or, nous accueillons 64 enfants, 365 jours par an, et les activités organisées par Notre Abri sont, dans la majorité des cas, les seules possibilités de sorties pour l'enfant. Les chantiers prévus pour 2021 sur base de ces constats ont été menés à bien: le reboisement massif et une délimitation arborée du jardin, un réaménagement de l'espace de jeux principal, la création d'un espace parent et la création d'un espace vélo.

Toutefois, l'impact du COVID ne s'est pas limité à cela mais a également eu un impact sur nos prises en charges. En effet, nous avons pu constater que les situations qui nous ont été confiées l'étaient plus tardivement et concernaient des enfants et des familles davantage abimés et isolés. Nous avons continué notre réflexion relative à la place des parents au cœur de notre dispositif et cela s'est traduit par des aménagements des profils de fonction, de la dynamique de travail et une nouvelle conception de nos rapports à l'intention de l'autorité mandante.



## Ce rapport se divise en trois parties.

### La première,

illustrée par l'organigramme de l'ASBL, vise à décrire notre découpage institutionnel.

### La seconde

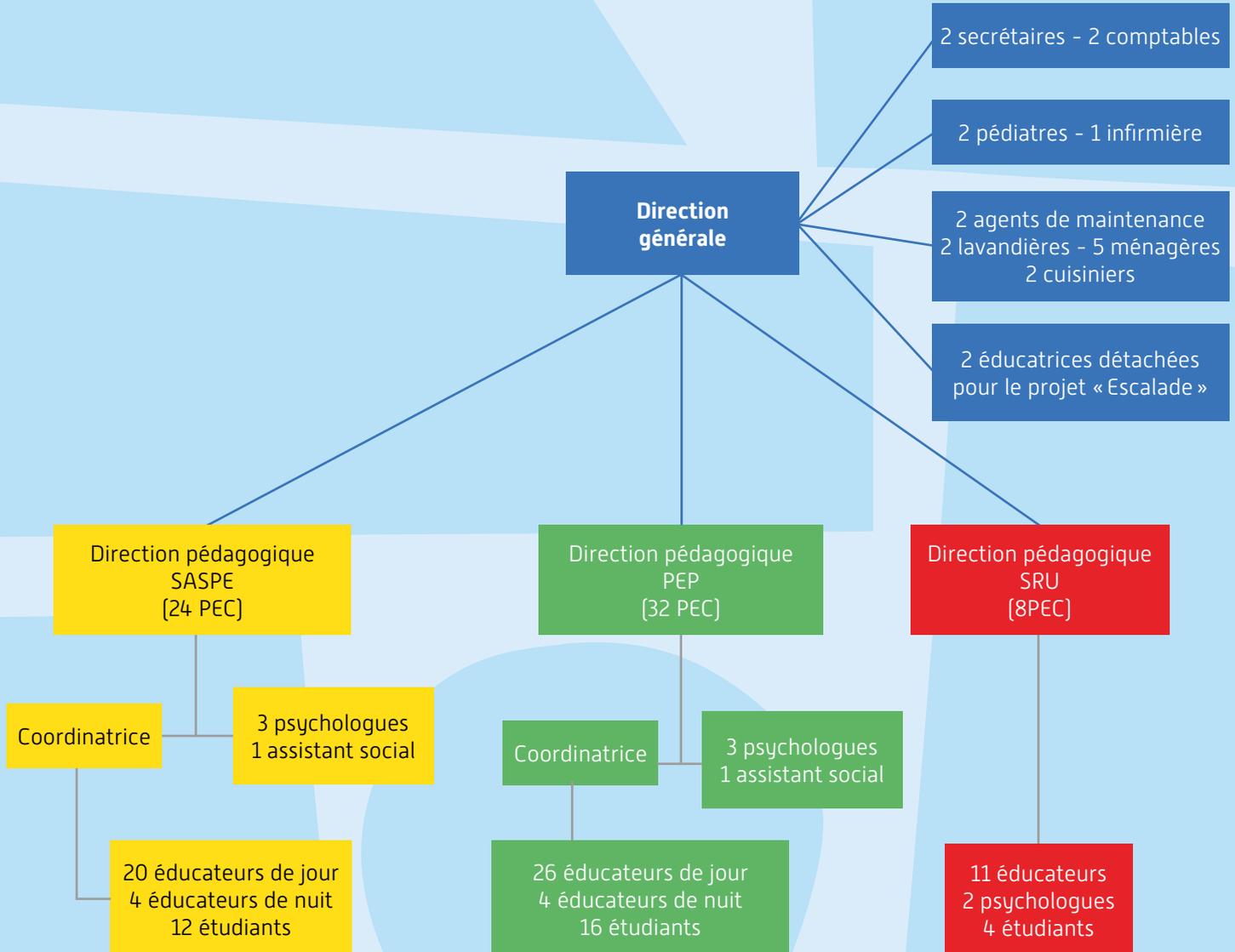
présente nos prises en charge à travers l'organisation de l'hébergement mais aborde aussi la question du maintien du lien familial pendant le placement.

### La troisième

concerne l'apport des trois entités de l'institution, soit un axe de leurs pratiques qu'elles souhaitent mettre en valeur. La Maison d'Enfants exposera ainsi les suivis à domicile dans le cadre d'une réintégration familiale, la Pouponnière a fait le choix de se concentrer sur le travail autour des émotions de l'enfant initié auprès des équipes du SASPE et le SRU se focalisera quant à lui sur la prise en charge des enfants revenus de Syrie.



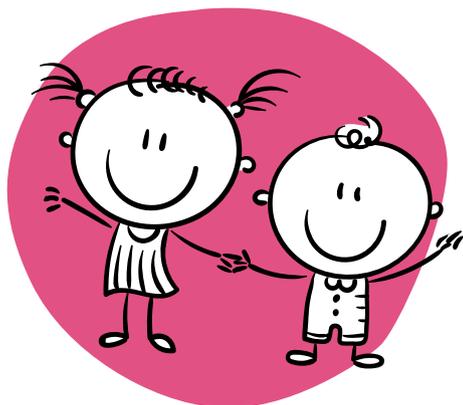
# ORGANIGRAMME



# Présentation de l'ASBL

Notre Abri, fondé en 1918, est une association sans but lucratif, dont l'objet est d'apporter aux enfants de toute condition une aide spécialisée telle que notamment définie par le décret du 18 janvier 2018 portant le code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, entre autres par la création, l'organisation et l'entretien de maisons d'accueil destinées à l'hébergement des enfants, par la création de tous les services d'aide à la petite enfance.

**Actuellement, le projet de l'ASBL se réalise à travers trois branches : la Pouponnière, la Maison d'Enfants et le SRU.**



**La Pouponnière** est agréée et subsidiée par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) en tant que « Service d'Accueil Spécialisé de la Petite Enfance » (SASPE). Elle accueille et héberge 24 enfants âgés de 0 à 7 ans ; cet accueil est organisé en 3 unités de vie.

**La Maison d'Enfants**, agréée et subsidiée par l'Aide à la Jeunesse (AGAJ) en tant que Projet Éducatif Particulier : « Service d'Accueil et d'Aide Intensive aux tout-petits ». Elle accueille et héberge 32 enfants âgés de 0 à 6 ans ; cet accueil est organisé en 4 unités de vie.

Le travail à la Pouponnière et à la Maison d'Enfants est de même nature et se réalise avec des moyens comparables. Cette double structure s'explique par le fait que l'ASBL a obtenu au fil de sa

longue histoire un agrément et une subsideation auprès de l'ONE pour une partie de son activité d'hébergement (la Pouponnière) et à une autre époque un agrément et une subsideation distincts auprès de l'Aide à la Jeunesse (la Maison d'Enfants). La différence significative entre Pouponnière et Maison d'Enfants réside dans le fait que, si chacune de ces entités accueille des enfants hébergés et travaille sur mandat du SAJ, du Tribunal de la Jeunesse ou du SPJ, la Pouponnière a la possibilité de prendre en charge quelques enfants sur simple demande de leurs familles. On parlera alors de placement non mandaté.

La dernière structure est **le Service résidentiel d'urgence** (SRU), appelé la Traversée. Subsidié par l'Aide à la jeunesse, le SRU accueille pour une durée de 20 jours, renouvelable une fois, 8 enfants de 0 à 6 ans, sur mandat du SAJ, SPJ ou Tribunal de la Jeunesse.

« Notre Abri » accueille et héberge donc dans ces trois services 64 enfants, et cela, 365 jours par an. Pris en charge dans 8 petites unités de vie de 8 enfants, l'objectif est de concentrer les compétences et les énergies de chaque professionnel pour permettre à chaque enfant et à chaque famille de reprendre pied dans une vie jusqu'ici malmenée par des souffrances, des difficultés familiales, ou toute autre atteinte à l'épanouissement de l'enfant.

Chaque unité de vie pourrait se comparer à un appartement, avec des espaces de jeux, de repas, de sommeil et de soins.

Les enfants restent dans la même unité de vie du début à la fin de leur prise en charge, ce qui implique une verticalité des âges.

À la Pouponnière et à la Maison d'Enfants, une équipe de 6 éducateurs et éducatrices (en moyenne 4 équivalents temps-plein) ainsi que 4 éducateurs volants (2,5 équivalents temps plein) encadre chaque unité de vie pour la prise en charge en journée (7h à 20h). 8 autres éducatrices se relaient en nuit pour couvrir les heures entre 20h et 7h du matin. Le SRU bénéficie d'un encadrement plus important au vu de la nature du travail. Tous les membres de l'équipe se relaient ainsi pour couvrir les 365 jours de l'année.



# Nos prises en charge

## L'organisation de l'hébergement : vers une recherche de continuité

L'enfant qui arrive à « Notre Abri » est issu d'une famille. Cette famille est en difficulté. L'enfant est fragilisé par le parcours, souvent chaotique, qui précède son placement, ainsi que par la rupture d'avec son environnement familial que représente la mesure d'éloignement.

Au cours de son séjour, il va devoir vivre en collectivité, partager un espace de vie, de sommeil, de repas, de soins, avec d'autres enfants que rien ne prédisposait à entrer dans son histoire. Ces enfants sont arrivés avant lui, certains partiront avant lui, d'autres pas. Plusieurs adultes, de formation et de fonction différentes vont intervenir auprès de l'enfant pour l'éduquer, subvenir à ses besoins, le rassurer si nécessaire. Tous ces adultes vont constamment partager leur attention à l'enfant avec les 7 autres enfants de l'unité de vie.

Dans ce contexte, le principe de base autour duquel s'organisent et s'articulent les moyens et les actions développés à la Pouponnière et à la Maison d'Enfants est la continuité.

L'enfant reste dans les mêmes lieux tout au long de sa prise en charge, ceci afin de favoriser la continuité :

- des personnes qui interviennent auprès de l'enfant,
- des attitudes éducatives,
- des rythmes,
- des lieux.



Les enfants sont encadrés par des adultes avec qui ils ont des relations significatives. Le nombre de personnes différentes est donc limité le plus possible : 6 adultes en équipe éducative de jour. Ces adultes sont toujours les mêmes. Leur diplôme les prépare au travail éducatif. Ils se relaient pour assurer une présence permanente 365 jours par an. En cas d'absence et si l'équipe habituelle ne peut pas assurer le service, le remplacement est assuré par une personne connue des enfants et informée des habitudes de chacun de ceux-ci.



Une équipe éducative de nuit se relaie pour assurer une présence éveillée auprès des enfants, en particulier les plus jeunes qui nécessitent des soins durant la nuit.

Les pédiatres et l'infirmière se chargent d'assurer un suivi médical à l'arrivée et au départ de l'enfant comme au quotidien ; eux aussi font donc partie des adultes que l'enfant côtoie de manière régulière.

Cette continuité est une condition *sine qua non* pour que l'enfant puisse trouver les repères nécessaires à la maîtrise de son environnement et la sécurité de base suffisante à son bon développement.

La maîtrise de l'environnement permet à l'enfant, aussi jeune soit-il, de vivre comme sujet dans les interactions et non comme objet dans un engrenage institutionnel. La vigilance constante de chaque professionnel est nécessaire pour que l'enfant reste « sujet » au milieu des habitudes nécessaires à la vie de la maison.

La sécurité de base suffisante permet à l'enfant de s'aventurer dans l'expérimentation de son corps, dans l'aventure de la relation à l'autre, dans la communication, et ainsi de grandir.

**La continuité** est un objectif qui reste toujours à atteindre, à la fois par une organisation individualisée et par des attitudes réfléchies.



## Une organisation individualisée

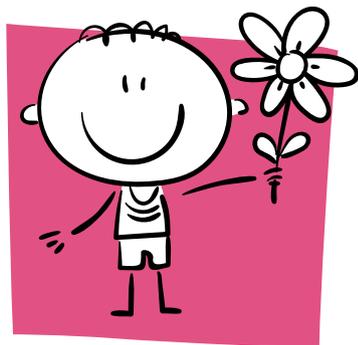


L'enfant vit dans une unité de vie de 8 enfants. Chaque unité de vie dispose de ses propres locaux dans lesquels l'enfant peut trouver un espace spécifique pour son sommeil, pour le jeu et l'éveil, pour les repas, pour les soins (changes, habillage, bains). Dans ce lieu, l'enfant occupe une place propre à lui qui se traduit entre autres par des signes : une place à table, un lit avec des jeux, des photos, des objets et décorations personnels, des vêtements qu'il est le seul à porter, ...

Il se voit également désigner un éducateur référent et un psychologue qui l'accompagnera dans des sorties individuelles. Ainsi s'articulera, pour chaque enfant, un projet spécifique qui opérationnalisera les objectifs de placement.

## Des attitudes réfléchies

Les membres de l'équipe éducative travaillent en relais et en co-intervention. Deux des six personnes titulaires de l'équipe travaillent le matin à partir du lever des enfants (7h00). Deux autres prennent le relais l'après-midi, l'une d'entre elles travaillant jusqu'à la fin de la journée des enfants (20h.).



Par ailleurs, une réunion d'équipe est prévue une fois par semaine dans chaque unité de vie. Celle-ci rassemble les acteurs qui répondent de la prise en charge de l'enfant : puéricultrices et éducateurs/trices, infirmière, psychologue, assistant social, directeur/trice, coordinatrices.

Ces réunions sont le lieu de partage des informations sur la situation de l'enfant et sur sa famille ; toutes les informations (éducatives, psychologiques, sociales, médicales) peuvent y être partagées. Les réunions sont un lieu de mise à distance possible

de ce que vivent l'enfant et le groupe. Les attitudes éducatives peuvent y être réfléchies, remises en question, y compris dans les aspects les plus concrets et organisationnels. Le fonctionnement de la structure globale de « Notre Abri » peut y être interpellé.

Ces réunions sont aussi le lieu où se forge le projet individuel pour l'enfant, dans le cadre du mandat de l'instance de placement.

L'équipe veille à une cohérence de paroles dites à l'enfant sur sa situation, sa vie quotidienne, les visites de ses parents, son histoire, son projet.

L'enfant trouve dans son environnement à « Notre Abri » un nombre limité d'éducateurs/trices de référence avec qui il élaborera une relation significative et saine, situation neuve pour lui s'il a connu une vie de famille chaotique.

À travers ces relations, l'enfant peut développer un lien d'attachement unique, personnel. Cette relation n'est pas maternelle, mais elle se veut maternante, permettant à l'enfant de trouver chaleur, compréhension, sécurité, mais aussi confiance, structure et limites. Cette relation se concrétise à travers sa vie dans le groupe dans des moments d'attention individuels dont les modalités évoluent avec l'âge.

Le rythme des différents moments de la journée, de la semaine, de l'année est ponctué de points de repères identifiables pour l'enfant. L'ordre de certaines séquences (enchaînement repas et bain par exemple), permet à l'enfant de maîtriser le temps, de le comprendre, de l'anticiper. Le rythme propre à l'enfant s'insère dans celui de la vie de l'unité de vie. Celle-ci adapte dans la mesure du possible son rythme à celui des enfants qu'elle accueille.

Si le rôle et la fonction de chaque adulte, l'espace et le temps réservés à chaque enfant sont définis dans la vie institutionnelle, ils le sont aussi dans les relations que l'enfant continue à entretenir avec son milieu familial pendant qu'il est confié à « Notre Abri ».



# Le maintien du lien familial pendant le placement et l'organisation des contacts

Le fait qu'un jeune enfant soit séparé de sa famille pour être placé dans une institution telle que « Notre Abri » reste toujours une situation grave et exceptionnelle.

En fonction de l'âge de l'enfant, de ses besoins, de sa famille, des raisons qui justifient le placement et du mandat, l'équipe de « Notre Abri » propose des espaces de rencontre pour que l'enfant et sa famille puissent garder - ou élaborer - un lien aussi fort que possible.

La question du lien familial est au cœur de la réflexion lors de l'élaboration du projet de travail spécifique à l'enfant.

Quelques critères, dynamiques, paraissent particulièrement importants pour réfléchir au sens du lien familial et à ses modalités.

Citons de manière non-exhaustive :

- La qualité de la relation parent-enfant à travers les moments de contact. D'une part la problématique familiale grave qui a débouché sur le placement de l'enfant inclut presque toujours une difficulté de relation entre les membres de la famille, y compris avec l'enfant. Cette difficulté relationnelle ne disparaît pas avec l'entrée de l'enfant à « Notre Abri ». Les attitudes parentales de rejet, de violence, de maltraitance, peuvent persister dans les interactions parent-enfant durant le séjour de l'enfant. Les conséquences de la consommation d'alcool, de drogues, de médicaments peuvent influencer les visites. La fragilité émotionnelle, la maladie mentale peuvent continuer à envahir la relation parent-enfant. L'impact du handicap mental du parent peut perdurer à travers des visites, même limitées...



- L'âge de l'enfant. Plus l'enfant est jeune, plus les rencontres devraient être fréquentes car le très jeune enfant ignore la capacité d'anticipation qui génère l'attente d'une prochaine visite. En grandissant, l'enfant peut, s'il est aidé par l'adulte, se référer à une parole, un calendrier, afin de différer de manière structurante l'attente de son parent. Ceci permet à l'enfant de ne pas s'investir uniquement dans l'attente de son parent, mais aussi dans une ouverture au monde extérieur, dans des activités, des projets qui lui sont propres.



- Le vécu de l'enfant à travers les visites. Le programme de contacts prend en compte la façon dont l'enfant vit les moments de relation avec sa famille. Ceux-ci peuvent être source de plaisir, ils peuvent parfois être moments de souffrance. Ce vécu de l'enfant n'est pas figé et définitif, mais dynamique et évolutif.

- La disponibilité et les potentialités affectives ou d'organisation matérielle du parent. Le programme des rencontres doit tenir compte de la disponibilité du parent, du temps et de l'investissement affectif et matériel qu'il est prêt à – ou capable de– consacrer aux visites. L'attente vaine lorsque le parent attendu ne vient pas est dévalorisante pour l'image que l'enfant a de lui-même, elle entame la confiance de l'enfant envers les adultes, elle est nocive pour l'enfant.

- Le parcours de vie antérieur au placement. Le programme de contacts prend en compte l'histoire de l'enfant et de sa famille, des mesures prises antérieurement et des interventions du réseau.

- Le projet que l'instance de placement formule à long terme pour le devenir de l'enfant. L'instance de placement est, selon le cas, le Conseiller de l'Aide à la Jeunesse, le Juge, le Directeur de l'Aide à la Jeunesse, ou les parents pour les placements non mandatés.

Ainsi une organisation de contacts peut être proposée, évaluée et modifiée en conciliant à la fois le respect du lien familial et la protection et l'aide nécessaires à l'enfant.



Parmi les modalités pratiques possibles de rencontres figurent :



- les visites intra-muros. Ces visites sur place peuvent se dérouler dans le lieu de vie de l'enfant, dans des locaux familiers à l'enfant, et en présence d'un membre de l'équipe éducative. Durant ces visites, les parents peuvent, en fonction de l'âge de l'enfant, s'occuper de changer leur enfant, lui donner le bain, un repas, jouer, le mettre au lit. Un membre de l'équipe reste toujours à proximité pour informer le parent sur l'évolution de son enfant, et l'aider si nécessaire. Les parents ont également la possibilité d'aller avec leur enfant dans l'Espace Famille ou au jardin. Ces lieux sont aménagés pour que chaque famille s'y sente à l'aise ; ils peuvent accueillir plusieurs familles simultanément.
- les visites médiatisées par la psychologue référente de l'enfant, dans l'unité de vie de l'enfant, ou à l'Espace Famille, éventuellement dans un local spécifique. La présence du psychologue en tant que tiers tente de recentrer la rencontre sur les besoins du jeune enfant. En effet, on observe souvent une grande souffrance relationnelle chez le tout-petit et chez son parent. L'organisation de visites dans l'unité de vie de l'enfant est un outil privilégié mais ne suffit pas à dépasser le trouble relationnel précoce. Ces moments sont également indiqués pour soutenir un enfant vis-à-vis d'un parent très perturbé (délire, comportements liés à la consommation de stupéfiants, trouble du lien, ...). Ce travail, très spécifique dans le secteur de l'aide à la jeunesse, prend du temps et nécessite de la compétence professionnelle ; cependant il est indispensable pour comprendre, préserver et aider le tout-petit lorsqu'il est pris dans une relation pathologique. L'organisation de telles visites n'est possible qu'une heure par semaine et uniquement pour certains enfants, étant donné le temps que demande ce type d'accompagnement.
- les sorties dans le quartier, lorsque l'évolution de la situation le permet.
- les retours à la maison, d'une demi-journée à plusieurs jours avec nuitées. Des visites à domicile par l'équipe sont alors parfois organisées.



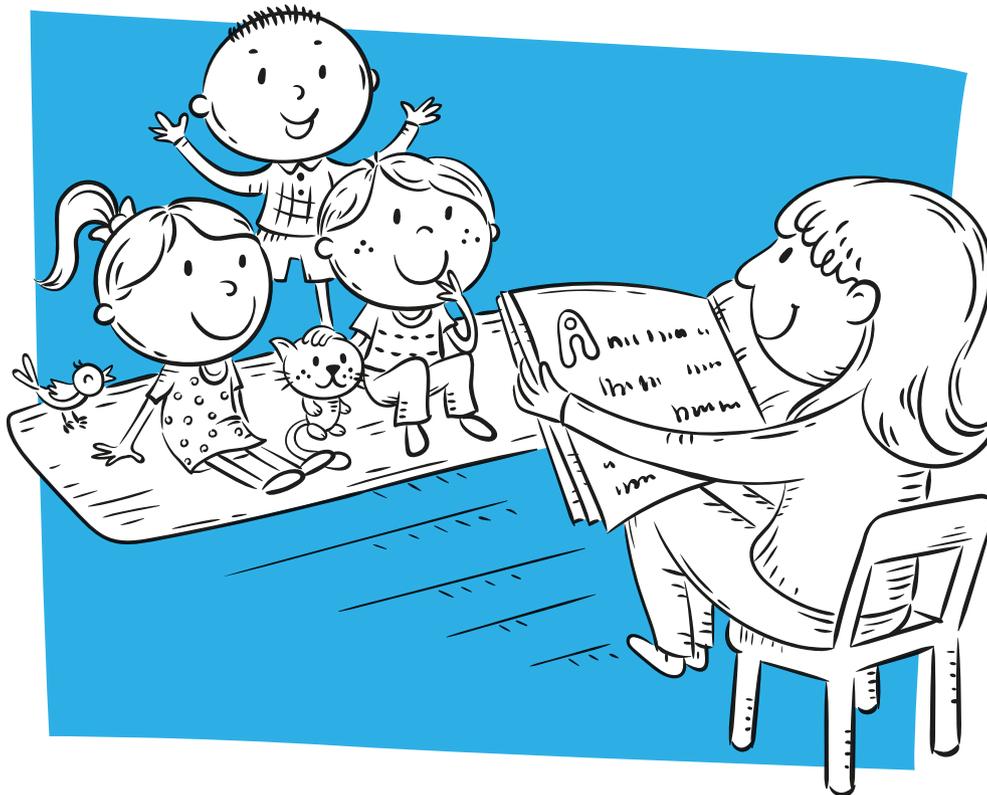
- la conduite de l'enfant par un membre de l'équipe de « Notre Abri » auprès de son parent à l'hôpital, ou en prison, dans un « Espace-Rencontre ».

La durée des visites sur place varie entre une et deux heures.

Une définition claire de ces contacts est importante car elle permet à l'enfant de savoir quand son parent va venir.

Elle souligne aussi pour le parent combien sa présence est importante pour son enfant à ce moment-là. Cette définition est nécessaire pour qu'existe un véritable « espace » de visite.

Il est donc demandé à l'instance de placement de ne pas se limiter à dire que les visites peuvent se faire tous les jours mais plutôt de dire avec précision quand les visites se dérouleront.



# La collaboration avec les intervenants



L'arrivée de l'enfant à « Notre Abri » est généralement précédée par des interventions de différents services et de travailleurs médico-psycho-sociaux. Dans la mesure du possible, et dans le respect du code de déontologie, des collaborations sont instaurées avec ces services.

Outre les 8 psychologues qui sont engagés par l'ASBL, nous avons établi diverses collaborations en vue d'effectuer un travail thérapeutique avec les enfants.

## Ainsi collaborent avec l'équipe de Notre Abri :

### **Aurelien DODION**

Kinésithérapeute pédiatrique et thérapeute Bobath NDT (thérapie neurodéveloppementale)  
*Présent 5 heures/semaine*

### **Céline BUISSERET**

Kinésithérapeute et thérapeute Bobath  
*Présente 5 heures/semaine*

### **Philippe DE GHELDERE**

Ostéopathe bénévole  
*Présent 2 heures/ semaine*

### **Olivia THOMAS**

Psychologue clinicienne, formée à la thérapie du développement  
*Présente 3 heures/semaine*

### **Ana CARRASCO**

Psychologue clinicienne formée à la thérapie du développement  
*Présente 2 heures/semaine*

### **Augustin GEDDA**

Psychomotricien bachelier  
*Présent 10 heures/semaine*

### **Joelle SCHMITZ**

Psychomotricienne formée à la méthode Aucouturier - Hypothérapeute  
*2 heures/semaine*

### **Docteur CESCUTTI – EPSYLON ASBL**

Pédopsychiatrie La Ramée  
*1 heure/semaine*

## Nous collaborons également de manière structurelle avec :

- Clinique Saint-Jean – Unité Domino
- La Lice
- Crèche thérapeutique Les Lucioles
- La Maternelle thérapeutique de l'Huderf
- L'école Tremplin
- L'IRSA
- Centre de santé mentale d'Etterbeek  
Thérapie familiale 1 enfant et sa maman,  
1x/15 jours

# Notre Abri, en chiffres

## La Pouponnière et la Maison d'enfants

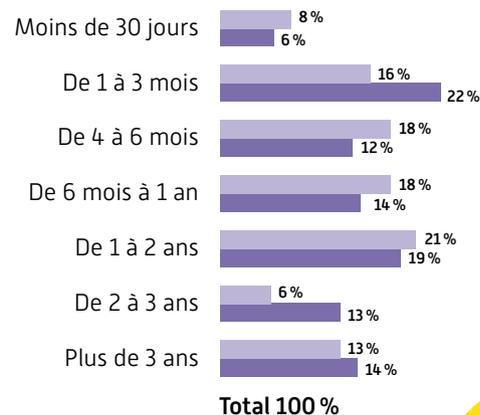
### DONNÉES GÉNÉRALES

	2020	2021
Enfants présents 01/01	53	55
Enfants présents 31/12	55	53
Taux moyen d'occupation	93 %	96,60 %
Journées de PEC réalisées	19102	19786
Nombre de nuitées en famille et codes M	687	1420
Nombre d'enfants accueillis	79	84



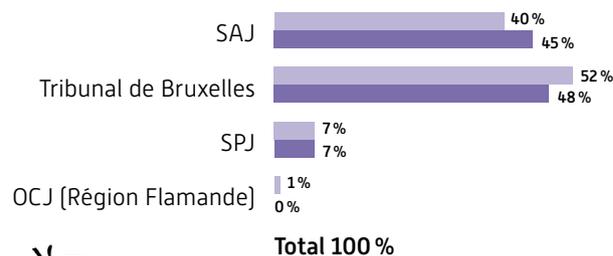
### ÂGE DES ENFANTS AU DÉBUT DE L'ACCUEIL

■ 2020 ■ 2021



### MANDANTS

■ 2020 ■ 2021

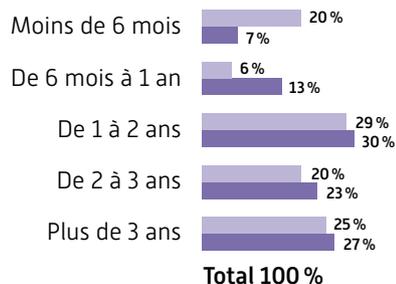


## DURÉE DU PLACEMENT

(pour les enfants sortis en cours d'année)

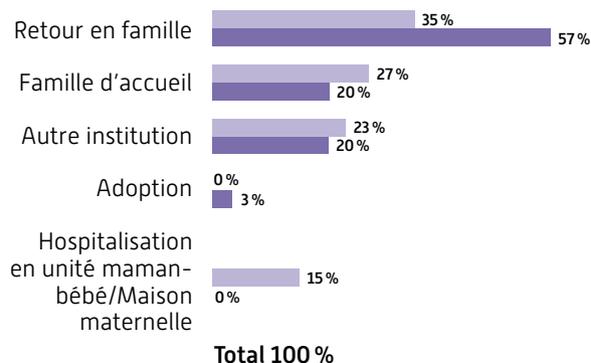
Durée médiane des prises en charge: 24 mois

■ 2020 ■ 2021



## ORIENTATION DES ENFANTS SORTIS

■ 2020 ■ 2021



## SRU La Traversée

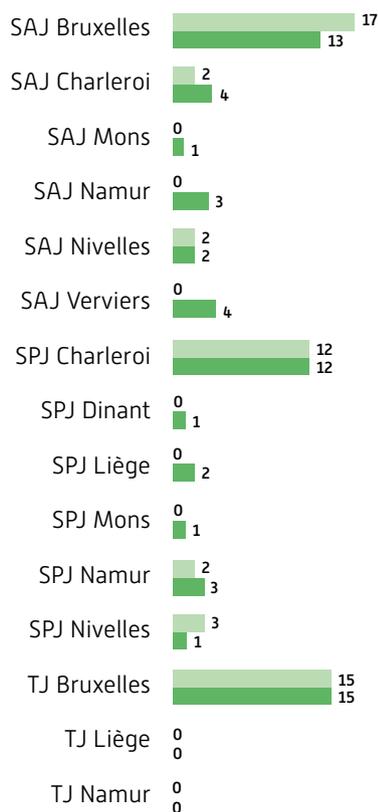
	2020	2021
Nombre d'enfants accueillis	53	68
Taux d'occupation moyen	93%	96,5%

En 2021, tout comme en 2020, le SRU a pris en charge 40 % d'enfants émanant de l'aide volontaire (soit les demandes des SAJ). La moitié de ces situations, 50 % proviennent de mandants bruxellois, soit une diminution de 10 % par rapport à 2020. (60 %)

- Nuitées en famille: 0
- Durée moyenne des prises en charge: 46 jours
- Âge moyen au moment de l'accueil: 26 mois (2,5 ans en 2020)

## MANDANTS

■ 2020 ■ 2021

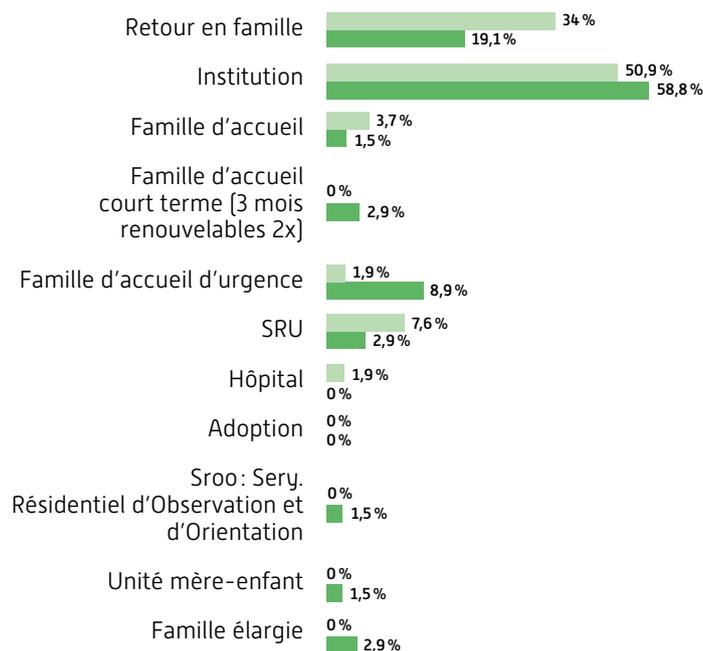


Total ■ 53

Total ■ 68

## ORIENTATIONS APRÈS DÉPART DU SRU

■ 2020 ■ 2021



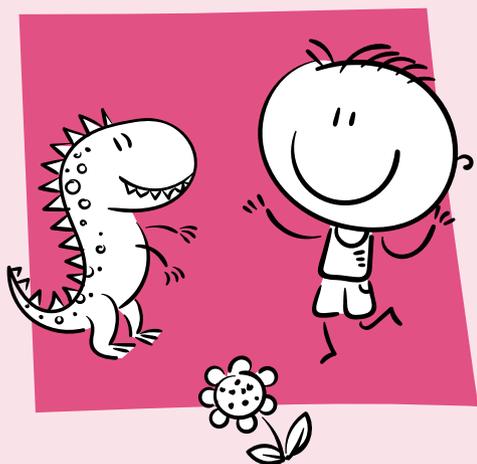
Total 100 %



Le nombre de réintégrations familiales a diminué considérablement en 2021 (moins 15 % par rapport à 2020). La première orientation demeurant comme en 2020 la prise en charge institutionnelle des enfants (près de 60 %). Si l'on considère l'accueil en famille d'accueil d'urgence, en famille d'accueil court terme, en SROO et en SRU comme des solutions provisoires dans l'attente d'une prise en charge à long terme on constate que 16,2 % des enfants, au terme de leurs prises en charge au SRU, n'ont pas de lieu de vie durable. Ce qui questionne, dès lors, la mission première confiée au SRU.

# La maison d'enfant

## La réintégration familiale



La philosophie du « Décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'Aide à la Jeunesse et de la Protection de la Jeunesse » met l'accent sur le travail familial et réinsiste sur le fait que l'éloignement d'un mineur de son milieu de vie familial doit être la dernière mesure d'aide et/ou de protection à mettre en place. Comme le souligne le commentaire de l'article 25 du projet de décret, « le retrait de l'enfant de son milieu de vie ne peut être proposé qu'en dernier recours, lorsque d'autres modalités de l'aide spécialisée sont inadéquates. » Le commentaire de l'article 9 du projet de décret précisait également : « En outre, ce retrait ne peut avoir pour effet de rompre les liens qui unissent le jeune à son milieu d'origine. En effet, le maintien de ces liens peut se justifier tant pour des raisons psychologiques, notamment de stabilité affective et de structuration de la personnalité du jeune, que pour faciliter sa réintégration lorsque les raisons qui ont justifié le retrait n'existent plus ». C'est dans cet esprit que l'alinéa 3 de l'article 25 en projet précise l'ordre de priorité à respecter par le conseiller lorsqu'il est nécessaire de retirer l'enfant à ses parents. Non seulement cette solution doit être évitée tant que possible mais de plus, si l'on doit y recourir, il est généralement préférable dans l'intérêt de l'enfant de choisir la solution la plus favorable au maintien des contacts et des relations avec sa famille et ses familiaux.

# FOCUS

Dans ce contexte, il n'est donc pas rare qu'un enfant soit confié à la « Maison d'Enfants » après que plusieurs aides au sein du milieu familial aient été tentées. Il reste néanmoins fréquent qu'un enfant nous soit confié dès la sortie de maternité.

Si le placement en institution s'avère être la mesure ultime, il n'en demeure pas moins provisoire et le travail familial doit être une priorité.

Cela reste un processus complexe et parfois long : en 2021, seuls 8 enfants sur les 32 prises en charge de la « Maison d'Enfants » ont réintégré leur milieu de vie familial.

La réintégration est le fruit d'un travail d'accompagnement conséquent réalisé, dès le début du placement, par l'équipe psychosociale et éducative. En effet, au travers de visites encadrées, d'entretiens familiaux, de visites à domicile, ... les compétences parentales sont valorisées, renforcées et réajustées. Il est par ailleurs fréquent que nous sollicitons l'aide de services extérieurs, complémentaires à notre cadre d'intervention, qui permettent par exemple de s'axer davantage sur le volet thérapeutique et relationnel parent-enfant.

Depuis 2020, nous avons, malgré la crise sanitaire, repensé les espaces dédiés aux visites, créant des espaces de visites extérieurs. Malgré cette avancée majeure, nous constatons encore être freinés par les outils dont nous disposons. En effet, « L'Espace Retrouvailles » demeure un outil indispensable dès le début de la prise en charge pour évaluer au mieux les axes du travail que nous devons développer, mais montre ses limites lorsqu'on souhaite réfléchir à la possibilité d'une réintégration familiale : le parent et l'enfant sont dans un lieu entièrement sécurisé et adapté aux enfants, bien loin de la réalité d'un domicile familial où les parents doivent simultanément s'occuper des tâches quotidiennes et de





leur(s) enfant(s). Ce constat nous a menés à réfléchir aux outils que nous souhaitons développer en vue de pouvoir proposer davantage de réintégrations familiales. Ce long travail de réflexion est en cours et aboutira dans le courant de l'année 2023.

Lorsque la réintégration familiale a été décidée par le mandant, l'intervention de l'équipe de la « Maison d'Enfants » peut encore se poursuivre pendant six mois, période renouvelable une fois. Cette possibilité nous permet de veiller à ce que la transition se passe sans heurts, mais surtout de poursuivre notre travail éducatif et relationnel au cœur même du quotidien familial.

Ainsi, l'équipe psychosociale, éducative et de direction, se rend à domicile de manière hebdomadaire afin de soutenir les parents et les enfants dans ce changement. D'abord pour acquérir de nouvelles habitudes de vie, puis, pour consolider les lignes directrices que les parents mettent en place sur le plan éducatif.

Dans d'autres cas, nous avons la possibilité, selon les places disponibles, de passer le relais à d'autres services mandatés dont la spécificité est d'intervenir uniquement au sein du milieu familial.

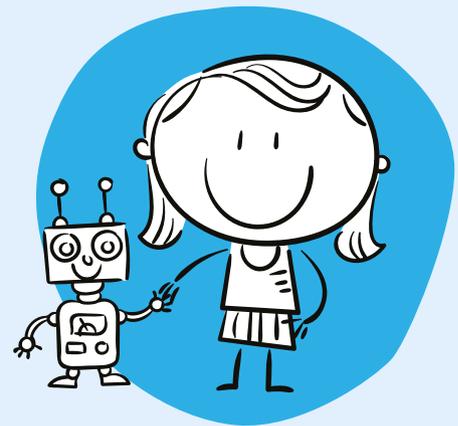
# La pouponnière

## Accompagner l'enfant dans la gestion de ses émotions au quotidien: réalisation d'un outil référence au sein du saspe

Une émotion c'est: *un état de trouble, d'agitation aux causes multiples, qui survient de manière brusque, qui peut s'accompagner de troubles physiques (rougeurs, tremblement) et de modifications physiologiques (accélération cardiaque, libération d'hormones...)* – extrait du dictionnaire.

Dans notre vie, nous sommes tous traversés par des émotions, qu'elles soient de nature plutôt joyeuses ou plutôt tristes. Qu'elles nous apportent du plaisir ou de l'inconfort. Ces émotions sont universelles.

Bien avant d'avoir accès au langage verbal, le jeune enfant va s'exprimer par son corps, ses mouvements, ses émotions: ce qu'on va appeler le langage préverbal. Dans son travail, l'éducateur accueille les émotions de l'enfant. Il y prête attention pour comprendre ce que vit et ressent l'enfant et pour mettre des mots sur l'état physique et psychique qu'il traverse.





En 2021, le SASPE fait le constat qu'au cours des réunions hebdomadaires les équipes parlent de support à la gestion des émotions des enfants et d'outils permettant à l'enfant de se représenter l'émotion par laquelle il est traversé.

Afin de créer une dynamique de travail et des outils communs, un groupe de travail est organisé avec une éducatrice de chaque unité et la coordinatrice. L'objectif est de :

- Recenser les besoins des groupes
- Centraliser les outils dont disposent déjà les groupes
- Réaliser un outil commun au SASPE
- Définir les phases de réalisations du projet

Le constat est clair :

- Les enfants ont besoin d'un espace-temps dans la journée où ils peuvent venir déposer leur ressenti auprès d'un adulte à l'écoute et disponible
- Les groupes disposent de livres abordant certaines thématiques comme la joie et la colère
- La colère ressort comme étant l'émotion la plus difficile à gérer par les équipes.

Pour réaliser notre projet de création d'outils pour accompagner l'enfant dans ses émotions, nous avons décidé de nous appuyer sur le livre « *la couleur des émotions* » d'Anna Llenas, dont disposaient les groupes. Nous avons repris le personnage central de ce livre qui est un petit monstre qui change de couleur en fonction de ses émotions. Nous avons décidé de traiter auprès des enfants 5 émotions et de les associer à une couleur : la colère en rouge, la joie en jaune, la tristesse en bleu, la peur en noir, la confusion de toutes les couleurs.

Dans un premier temps, nous avons baigné les enfants dans un univers de lecture autour des émotions. La lecture d'albums a permis d'amorcer notre travail. Nous avons pu nommer les émotions que nous souhaitions aborder avec les enfants : la colère, la joie, la peur, la tristesse et la confusion. Les enfants ont fait des parallèles entre les images des albums et ce qu'ils connaissaient ou ressentaient. Certains enfants scolarisés voyaient également cette thématique à l'école et avaient beaucoup de choses à raconter.



Dans un deuxième temps, nous avons, avec l'aide des étudiants travaillant le week-end, créé des panneaux autour des émotions. Les enfants ont pu découper et coller des photos et des images leur faisant penser à : la colère, la joie, la peur, la tristesse et la confusion. Cette deuxième étape a continué à baigner les enfants dans la réalisation de ce projet. Les enfants pouvaient associer une image avec ce qu'ils avaient déjà vécu.

Enfin, nous avons réalisé un support. Un grand tableau sur lequel figurent les 5 monstres avec leur émotion. L'enfant, accompagné de son éducateur, va placer sa photo sur le monstre qui représente au mieux son émotion. Ce temps est un moment individuel qui est pris avec l'enfant, le soir, avant le bain. Il permet de désamorcer certaines crises et de mettre des mots sur les inquiétudes de la journée décrites par l'enfant. L'éducateur associe les paroles de l'enfant à son attitude corporelle afin de l'aider à comprendre l'émotion qu'il a choisie.

Cet outil va progressivement être mis en place dans les 3 groupes. Pour le moment seul l'Oasis l'applique pour une période de test. Au moment du premier bilan, cette équipe soulignait l'importance de bien retirer la photo des enfants au fur et à mesure car, sinon, par mimétisme l'enfant dispose sa photo là où se trouve celle de son camarade. Les enfants sont très preneurs et vont d'eux-mêmes utiliser le tableau au cours de la journée et pas uniquement le soir, avant le bain.



Le travail autour des émotions de l'enfant va s'approfondir en 2022 avec si possible l'intervention d'un formateur sur cette thématique et le travail de réflexion plus global de Notre Abri autour de la gestion des colères de l'enfant.

# FOCUS

## Le SRU

### Le retour des enfants de Syrie

Au SRU, nous avons accueilli O. et A., deux frères de 4 et 2 ans, en provenance de Syrie.

Début 2020, la presse annonce une nouvelle vague de rapatriements d'enfants de Syrie avec leur mère et/ou plus exceptionnellement leur père belge. Ce projet a pris un an de retard à cause de la crise sanitaire mondiale et les retours sont donc envisagés à nouveau dès l'été 2021.

Avant leur rapatriement, ces familles résidaient majoritairement dans le nord-est de la Syrie, dans les camps de Roj et Al-Hol. Il est important de prendre en considération les éléments qui ont influencé le développement et la croissance de ces enfants et donc leur prise en charge au retour. Ils ont séjourné dans les camps avec, le plus souvent, leur mère ou mère de substitution durant un laps de temps qui oscille entre trois et sept ans en moyenne. La majorité d'entre eux sont nés sur place et n'ont connu comme cadre de vie et espace de socialisation que cet environnement extrêmement anxiogène. La privation de liberté, la surpopulation des camps, le climat de violence permanent, les conditions climatiques très rudes et la dégradation de la situation sanitaire sont autant d'éléments qui viennent encore alourdir le tableau. L'accès à l'eau, la nourriture, le matériel et les soins de santé sont tributaires de la situation de conflit sur place.

L'impact sur les enfants qui grandissent dans ces camps se manifeste notamment par des retards de croissance importants et des maladies chroniques, liés à leurs conditions d'existence. De plus, ces enfants sont, depuis leur naissance, dans une situation administrative complexe. S'ils ont bien été identifiés et nommés par leur mère, la plupart d'entre eux n'ont à l'heure actuelle pas



d'identité administrative légale, ni de nationalité reconnue. Cette instabilité administrative complexifie l'insertion en Belgique en entraînant des conséquences dans différents domaines tels que l'aide sociale, les soins de santé, la scolarité, etc.

Le CAPREV (Centre d'aide et de prise en charge pour toute personne concernée par les radicalismes et les extrémismes violents de la Fédération Wallonie-Bruxelles) est à la disposition des personnes qui reviennent de Syrie, de leurs familles et de leurs proches ainsi que des professionnels amenés à intervenir dans de telles situations. Ils proposent aussi un appui juridique transversal, notamment concernant les questions juridiques et administratives qui se posent spécifiquement dans les situations de retour de zone de combat, telles que décrites plus haut.

On le voit, les situations sont donc complexes et plusieurs éléments (administratifs, juridiques, état de stress plus ou moins important des enfants à leur retour et conditions de vie jusqu'ici) ont un impact sur la prise en charge des enfants en Belgique et nécessitent une collaboration entre intervenants mais aussi avec les familles, en exploitant le réseau mis en place par l'État belge dans le cadre de ces retours.

O. et A. sont arrivés chez nous fin juillet 2021. Ils sont tous deux nés en Syrie et ont vécu dans le camp de Roj avec leur mère durant les deux dernières années. Leur père est décédé au combat avant la naissance du cadet. À leur arrivée sur le sol belge, Madame est immédiatement arrêtée et placée en détention tandis que les enfants sont emmenés aux cliniques universitaires St Luc où ils sont placés afin de réaliser un bilan médical complet. Leur état général est bon et ils peuvent intégrer le SRU 15 jours plus tard, lieu de vie provisoire mais plus adapté aux besoins des petits, en l'absence de famille proche en Belgique disponible pour leur prise en charge.

Malgré les circonstances de vie difficiles, Madame était centrée sur les besoins de ses enfants, leur a mis un cadre, donné une éducation et cela se voit au quotidien chez nous. Chacun d'entre eux réagit différemment à la séparation, qui a été vécue brutalement par les enfants, mais ils ont les ressources





et la sécurité interne suffisantes pour y faire face. Malgré son incarcération, Madame reste très présente, par des appels réguliers, pour prendre de leurs nouvelles et par la collaboration qui s'installe au bénéfice de la compréhension et la prise en charge des enfants.

Lors des trop rares rencontres leur mère parvient à communiquer et expliquer à ses enfants en des termes appropriés et compréhensibles la situation dans laquelle ils se trouvent. Ce faisant, elle permet à ses enfants d'investir leur nouveau lieu de vie sans être pris dans des conflits de loyauté. La volonté de collaboration de Madame est évidente et rend le travail avec elle, et ses enfants, très agréable pour l'équipe. Tous ces éléments sont très rassurants. Notre rôle est de faciliter la transition pour les enfants, les sécuriser, mettre en mots l'absence de leur unique figure d'attachement et y donner un sens. Nous veillons au maintien du lien par le biais d'appels vidéo hebdomadaires et des visites mensuelles en prison, en collaboration avec le relais parents-enfants.



Au fur et à mesure du placement, les enfants commencent à bien comprendre leur situation, mais leur mère leur manque terriblement, le lien ayant été et restant très fort. À ce stade, nous ne pouvons qu'espérer que cette séparation ne perdure pas trop dans le temps et ne vienne pas trop fragiliser ces enfants, déjà malmenés par un début de vie dans des circonstances exceptionnelles.

Après 3 mois passés au SRU, ils peuvent intégrer ensemble le groupe du Tipi au SASPE Notre Abri. Puisque nous sommes situés dans le même bâtiment, la transition peut se faire en douceur cette fois, dans un environnement déjà bien connu des enfants. Leur maman a été libérée six mois plus tard, ce qui a permis une réintégration rapide auprès d'elle, dès qu'elle a pu s'organiser au niveau administratif et du logement. Un accord programme a été conclu au SAJ et la famille continue à bénéficier d'un suivi.



# Conclusion et perspectives

L'année 2021 constitue pour notre ASBL un retour à une certaine normalité, émaillée encore ponctuellement par les épisodes liés à la crise sanitaire.

Toutefois, comme nous l'avions annoncé dans notre précédent rapport d'activités, nous avons souhaité continuer à progresser dans nos prises en charge en remettant plus que jamais le parent au cœur de notre dispositif. C'est dans ce même ordre d'idée que nous abordons 2022.

Des changements majeurs ont été décidés fin 2021 puisque Monsieur Dominique SIMON, directeur depuis fin 1992 de la Maison d'Enfants, a proposé, après validation du Conseil d'administration, de céder son poste à M<sup>me</sup> Leslie KERMIS en qualité de directrice pédagogique. Ils étaient en co-direction depuis septembre 2020. Monsieur SIMON occupera dorénavant la fonction d'assistant social au SASPE jusqu'à son départ à la retraite.

2022 verra également des changements importants au niveau de l'équipe de direction de la Pouponnière.

On pourra aborder avec un regard neuf la question de la place des parents grâce à un apport notable en personnel: tant la Maison d'Enfants que le SASPE verront leurs équipes augmenter de 1 équivalent temps-plein pour les psychologues et 1,25 équivalent temps-plein pour les assistants sociaux.



Au niveau de l'infrastructure, des changements importants sont en projet et visent: la création d'un espace Snoezelen, le réaménagement de l'Espace Retrouvailles, un nouveau système de surveillance des enfants la nuit et l'établissement de l'échéancier pour les travaux conséquents qui seront réalisés dans l'ensemble des sous-sols en 2023.

Une année 2022 qui s'annonce déjà chargée et riche en projets.



### Administrateurs

- Gaëtan van der BRUGGEN, président
- Nathalie DE WITTE, vice-présidente
- Arnaud DRESSE, trésorier
- Matthieu BEAUVOIS, Secrétaire
- Virginie SAILLEZ
- Catherine du ROY de BLICQUY
- Olivia ROLIN
- Paul du ROY de BLICQUY
- Bernard PARMENTIER
- Antoine DUCHATEAU
- Ysaline VAN RAVESTYN







## **Asbl Notre abri**

Rue Colonel Chaltin, 85

1180 Bruxelles

tél: 02.374.55.24

[info@notreabri.be](mailto:info@notreabri.be)

[www.notreabri.be](http://www.notreabri.be)

BE44 3100 0587 4145

Tout don égal ou supérieur à 40 euros  
est déductible fiscalement

Membre de l'AERF - Association pour une Éthique  
dans les Récoltes de Fonds

